

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL d'ANDRESY - SEANCE du 29 JUN 2026

Objet :
APPROBATION du COMPTE
FINANCIER UNIQUE 2025 –
BUDGET PRINCIPAL

DATE de CONVOCATION
23 JUN 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice

Présents

Votants

L'an deux mille vingt-six, le 29 JUN à 19 h 30, le CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est assemblé à l'ESPACE Julien GREEN (délibération n°03 du Conseil Municipal du 15 avril 2026) sous la présidence de M. Jean-Pierre DOS SANTOS, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Pierre DOS SANTOS – Maire, M. Frédéric ATTIA – M. Jérémy MALLET – Mme Magali TRAFARSKI – Mme Lusinda MORGADO – M. Arnaud CARRARD - Mme Martine HAVEL – M. Mohammed HICHAM - M. Denis LUCAZEAU – Jean De SAINT-PIERRE – Mme Catherine LABOUREY – Mme Lucie PINTO-RODRIGUES – Mme Natacha GODIN – Mme Gaëlle TEXIER – M. Renald FIQUET – M. Antoine LEROY – M. Nicolas JOLY – Mme Caroline COTREUIL – Mme Sihame QUESSAB – M. Thomas FLEURY – Mme Méline MORGADO – Mme Véronique CIVEL – M. Rachid ESADI – M. Mourad BOUKANDOURA – Mme Maud BOSCHAT – Mme Josette DEROUX - M. Lionel WASTL – Mme Virginie SAINT-MARCOUX – Mme Sarah KROUN -

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Christèle LE COUEDIC pouvoir à M. Jérémy MALLET

M. Jean-Pierre TREVISAN pouvoir à M. Frédéric ATTIA

Mme Sarah BENDENGUIR pouvoir à M. Denis LUCAZEAU

Absent excusé : M. Thierry JOUANEAUD.

En application de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Madame Caroline COTREUIL et Madame Josette DEROUX ont été désignées à l'UNANIMITÉ – Secrétaires de séance.**

Monsieur le Maire indique que le Compte Financier Unique (CFU) est un document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public.

Accusé de réception en préfecture
 M2417800100102407010010
 Date de télétransmission : 03/07/2026
 Date de réception préfecture : 03/07/2026

Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Le CFU devient obligatoire pour toutes les communes à partir de l'exercice budgétaire 2026. La ville a souhaité anticiper cette obligation et a ainsi adopté le CFU depuis l'exercice budgétaire 2024.

Le Conseil Municipal est donc amené à délibérer, avant le 30 juin 2026, sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le compte financier unique 2025 du budget principal défini comme suit :

En euro	Investissement 2025	Fonctionnement 2025
Recettes Totales	7 095 740,78	23 784 437,62
Recettes réelles	1 062 142,96	23 715 952,95
Recettes d'ordre	6 033 597,82	68 484,67
Dépenses totales	8 621 743,42	19 867 978,50
Dépenses réelles	6 621 481,25	15 766 158,08
Dépenses d'ordre	2 000 262,07	4 101 820,42
Résultat de l'exercice		
(Recettes totales- dépenses totales)	-1 526 002,64	3 916 459,12
Résultats antérieurs	-1 511 844,89	2 080 671,26
Dépense investissement (001)	-1 511 844,89	-
Recette fonctionnement	-	2 080 671,26
Résultat de clôture	-3 037 847,53	5 997 130,38
Solde des restes à réaliser (RAR)	1 694 655,11	-
Dépenses (RAR)	781 906,89	-

Accusé de réception en préfecture
078-217800150-20260703-09-DE
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception préfecture : 03/07/2026

Recettes (RAR)	2 476 562,00	-
Résultat cumulé	-1 343 192,42	5 997 130,38

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°11 du Conseil Municipal du 13 décembre 2023 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2024,

Vu la délibération n° 12 du Conseil Municipal du 13 décembre 2023 portant adoption du Règlement Budgétaire et Financier (RBF),

Vu la délibération n°13 du Conseil Municipal du 13 décembre 2023 relative à la révision du régime des amortissements des immobilisations dans le cadre du changement de la nomenclature budgétaire et comptable : passage de la M14 à la M57,

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la Ville d'Andrésy et son rapport de présentation,

Vu la Commission Finances en date du 18 juin 2026 consultée,

Considérant que le Compte financier unique met en évidence les informations clés sur la situation budgétaire et financière de la Commune,

Considérant que le Compte Financier Unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, simplifiant leurs travaux préparatoires à sa production,

Considérant que ce Compte financier unique remplace les anciens Comptes Administratifs et de Gestion,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par

MAJORITÉ (OAA) 24 VOIX POUR
OPPOSITION (AR) 05 VOIX POUR
OPPOSITION (AER) 02 VOIX POUR (M. WASTL
ne POUVANT PAS VOTER)
OPPOSITION (OPA) ABSENT EXCUSE

SOIT un VOTE à l'UNANIMITE POUR

Accusé de réception en préfecture
078-217800150-20260703-09-DE
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception préfecture : 03/07/2026

DÉCIDE :

Article unique : d'adopter le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025 du budget principal de la commune d'Andrésy, approuvé par le comptable public.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Andrésy, le **TRENTE JUIIN DEUX MILLE VINGT SIX.**

Le Maire,



Jean-Pierre DOS SANTOS

Les Secrétaires de Séance :

Mme Caroline COTREUIL


Mme Josette DEROUX

A handwritten signature in black ink, appearing to be "J. Cotreuil" or similar, written in a cursive style.

IV - ANNEXES
ARRETE - SIGNATURES

	Nombre de membres en exercice 33 Nombre de membres présents 29 Nombre de suffrages exprimés 31
	VOTES : Pour 31 Contre — Abstentions —
	Date de convocation 23/06/2026

Présenté par le Maire,
A Andrésy le **20 juin 2026**

 **Jean-Pierre DOSSANTOPIERRE**
 Délibéré par le Conseil Municipal réuni en session
 A Andrésy le **29/06/2026**

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture, le
 et de la publication le
 A Andrésy le

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL :

ATTIA Frédéric 	LE COUEDIC Christèle <i>Pouvoir à Jérémy Mallet</i>	MALLET Jérémy 	TRAFARSKI Magali 	TREVISAN Jean-Pierre <i>Pouvoir à Frédéric ATTIA</i>	MORGADO Lusinda 	CARRARD Arnaud 
HAVEL Martine 	HICHAM Mohammed 	LUCAZEAU Denis 	DE SAINT-PIERRE Jean 	LABOUREY Catherine 	PINTO RODRIGUES Lucie 	GODIN Natacha 
TEXIER Gaëlle 	FIQUET Renald 	LEROY Antoine 	BENDENGUIR Sarah <i>Pouvoir à Denis LUCAZEAU</i>	JOLY Nicolas 	COTREUIL Caroline 	QUESSAB Sihame 
FLEURY Thomas 	MORGADO Mélina 	CIVEL Véronique 	ESADI Rachfa 	BOUKANDOURA Mourad 	BOSCHAT Maud 	DEROUX Josette 
WASTL Lionel 	SAINT-MARCOUX Virginie 	JOUANEAUD Thierry <i>Absent Excusé</i>	KROUN Sarah 			

Accusé de réception en préfecture
 078-217800150-20260703-09-DE
 Date de télétransmission : 03/07/2026
 Date de réception préfecture : 03/07/2026

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2026

NOTE DE SYNTHÈSE

COMPTE FINANCIER UNIQUE

2025



SOMMAIRE

I. INTRODUCTION.....	2
II. RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	3
SECTION DE FONCTIONNEMENT	4
I. Dépenses de la section de fonctionnement	4
A. Les charges à caractère général - Chapitre 011	5
B. Charges de personnel - Chapitre 012.....	6
C. Atténuation de produits - Chapitre 014	6
D. Autres charges de gestion courantes - Chapitre 65.....	6
E. Charges financières - chapitre 66 et charges spécifiques - chapitre 67	7
F. Opérations ordre transf. entre sections- Chapitre 042.....	7
II. recettes de la section de fonctionnement.....	8
A. Atténuations de charges - chapitre 013	8
B. Produits des services, du domaine et ventes diverses - chapitre 70.....	9
C. Impôts et taxes (sauf 731) - chapitre 73.....	9
D. Fiscalité locale - chapitre 731	9
E. Dotations, subventions et participations - chapitre 74.....	11
F. Autres produits de gestion courante - chapitre 75 et produits spécifiques - chapitre 77.....	11
La capacité d'AUTOFINANCEMENT	13
Exécution de la section d'investissement	14
I. Dépenses d'investissement	14
II. Recettes d'investissement	16
A. Subventions d'investissement - chapitre 13.....	10
B. Emprunts et dettes assimilées - chapitre 16.....	10
C. Dotations, fonds divers et réserves - chapitre 10	10
D. Autres immobilisations financières - chapitre 27	10
E. Recettes d'ordre - chapitre 040 et 041.....	118
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS ET ENDETTEMENT	129
RATIOS	20
GLOSSAIRE.....	21

Accusé de réception en préfecture
078-217800150-20260703-09-DE
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception préfecture : 03/07/2026

I. INTRODUCTION

Le Compte Financier Unique -CFU-est mis en place depuis 2024 et remplace les 2 documents distincts utilisés auparavant, le compte administratif établi par l'ordonnateur (la commune d'Andrésy) et le compte de gestion établi par le comptable public (SGC Poissy).

La loi NOTRe du 07 août 2015 a créé, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales. Celles-ci doivent prévoir une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles qui doit être jointe au Compte Financier Unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la ville.

Le Compte Financier Unique retrace l'ensemble des mandats (dépenses) et titres émis (recettes) par la ville sur l'exercice budgétaire, courant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Le Code général des collectivités territoriales précise que le Compte Financier Unique de l'année N de la Commune doit être voté au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Contrairement à un budget, qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le Compte Financier Unique qui retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement qui porte sur des opérations annuelles ou quelquefois pluriannuelles (appelées également Autorisation de programme (AP)/ Crédit de paiement (CP)).

Cette comptabilité permet de suivre en permanence la consommation des crédits et de s'assurer du respect des autorisations budgétaires votées. Elle a également pour objectif de retracer l'exécution du budget et de dégager les résultats budgétaires de l'exercice. Les informations contenues dans le Compte Financier Unique sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établi par le Comptable public.

Nota bene :

Les opérations dites « réelles » sont les opérations qui ont un impact direct sur la trésorerie ; il s'agit d'encaissements et de décaissements effectifs.

Les opérations dites « d'ordre » (ex : amortissements), qui contribuent néanmoins à équilibrer les budgets, n'ont pas de conséquences sur la trésorerie, elles ne représentent que des jeux d'écritures :

- Elles ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement
- Elles sont retracées en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement
- Elles sont équilibrées (l'ensemble des recettes est égal à l'ensemble des dépenses)

Accusé de réception en préfecture
078-217800150-20260703-09-DE
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception préfecture : 03/07/2026

II. RESULTAT DE L'EXERCICE 2025

L'exercice 2025 présente les équilibres suivants :

Les dépenses totales de l'exercice 2024 s'élèvent à **28,5 M€** dont **19,9 M€** pour le fonctionnement et **8,6 M€** pour l'investissement.

Les dépenses de fonctionnement se décomposent en **15,8 M€** de dépenses réelles de fonctionnement et en **4,1 M€** de dépenses d'ordre.

Les dépenses d'investissement sont constituées à grande majorité (**6,6 M**) par des opérations réelles

Les recettes totales de l'exercice 2025 s'élèvent à **30,9 M€** dont **23,8 M€** de recettes de fonctionnement et **7,1 M€** de recettes d'investissement.

Les recettes de fonctionnement sont constituées à grande majorité (**15,8 M€**) de recettes réelles de fonctionnement.

Les recettes d'investissement se répartissent en **1 M€** de recettes réelles, en **6,0 M€** de recettes d'ordre.

Le résultat de clôture, après prise en compte des résultats antérieurs (**1,5 M€** de reprise du déficit N-1 en investissement et **2,1 M€** de reprise de l'excédent N-1 en fonctionnement) est excédentaire de **2,9 M€**.

Le résultat global cumulé de l'exercice, après prise en compte des restes à réaliser en dépenses (**0,8 M€**) et en recettes (**2,5 M€**) est en excédent de **4,7 M€**.

En euros	Investissement 2025	Fonctionnement 2025
Recettes Totales	7 095 740,78	23 784 437,62
Recettes réelles	1 062 142,96	23 715 952,95
Recettes d'ordre	6 033 597,82	68 484,67
Dépenses totales	8 621 743,42	19 867 978,50
Dépenses réelles	6 621 481,25	15 766 158,08
Dépenses d'ordre	2 000 262,07	4 101 820,42
Résultat de l'exercice (Recettes totales-dépenses totales)	-1 526 002,64	3 916 459,12
Résultats antérieurs	-1 511 844,89	2 080 671,26
Dépense investissement (001)	-1 511 844,89	-
Recette fonctionnement (002)	-	2 080 671,26
Résultat de clôture	-3 037 847,53	5 997 130,38
Solde des restes à réaliser (RAR)	1 694 655,11	-
Dépenses (RAR)	781 906,89	-
Recettes (RAR)	2 476 562,00	-
Résultat cumulé	-1 343 192,42	5 997 130,38

Accusé de réception en préfecture
078-217800150-20260703-09-DE
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception préfecture : 03/07/2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT

I. DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses totales de la section de fonctionnement s'élèvent à **19 867 978,50 €**.

- **15 766 158,08 €** en dépenses réelles de fonctionnement soit **79,35 %** des dépenses totales de la section de fonctionnement.
- **4 101 820,42 €** en dépenses d'ordre de fonctionnement soit **20,65 %** des dépenses totales de la section de fonctionnement.

Elles se répartissent ainsi (chiffres en €) :

Chapitre	Libellé	Compte Financier Unique 2024	Prévisions Budget 2025	Compte Financier Unique 2025	Taux de Réalisation	Evolution CFU 24 à CFU 25
011	Charges à caractère général	4 958 867,52	5 055 043,51	3 748 703,32	74,16%	-24,40%
012	Charges de personnel	10 687 155,05	12 235 950,25	10 119 159,42	90,06%	-5,31%
014	Atténuation de produits	1 754 062,92	946 678,00	942 940,37	99,61%	-46,24%
65	Autres charges de gestion courantes	955 179,18	727 312,00	683 190,81	93,93%	-28,48%
66	Charges financières	360 365,97	356 181,95	271 550,27	76,24%	-24,65%
67	Charges exceptionnelles	3 115,82	10 000,00	613,89	6,14%	-80,30%
Total des opérations réelles		18 718 746,46	18 331 165,71	15 766 158,08	86,01%	-15,77%
023	Virement à la section d'investissement		1 570 371,30			
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 226 517,05	933 298,63	4 101 820,42	439,50%	334,43%
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		19 945 263,51	20 834 835,64	19 867 978,50	95,36%	-0,39%

Accusé de réception en préfecture
078-217800150-20260703-09-DE
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception préfecture : 03/07/2026

A. LES CHARGES A CARACTERE GENERAL – CHAPITRE 011

En euros	Compte Financier Unique 2024	Compte Financier Unique 2025	Evolution CA à CFU
011 - Charges à caractère général	4 958 867,52	3 748 703,32	-24.40%

Les charges à caractère général représentent les dépenses récurrentes liées au fonctionnement quotidien de la collectivité.

Ces dépenses représentent **23.78 %** des dépenses réelles de fonctionnement en 2025.

Elles s'établissent à **3,75 M€** contre **4,96 M€** en 2024, soit une baisse de **1.21M€ (- 24.40 %)**.

La répartition de ces dépenses est la suivante :

Charges à caractère général	2024	2025
Energie (eau, électricité, chauffage, combustibles et carburants) → natures 60611/12/13/21/22	2 121 704,08 €	696 999,50 €
Alimentation → nature 60623	625 416,00 €	781 760,30 €
Maintenance, entretien, réparation → natures 615X	285 936,26 €	380 263,68 €
Prestations de services et prestations extérieurs → natures 611/6188 et 6288	731 229,43 €	732 513,54 €
Achat de fournitures (hors énergies et alimentation) → natures 606X	328 402,73 €	292 102,96 €
Locations mobilières et immobilières → natures 6132 61351 61358 et 614	142 721,63 €	138 334,46 €
Frais de télécommunication → nature 6262	187 290,01 €	190 435,18 €
Frais d'assurances → nature 6161	108 287,81 €	111 451,53 €
Autres dépenses	427 879,57 €	424 842,17 €
FONCTIONNEMENT COURANT	4 958 867,52 €	3 748 703,32 €

Trois postes de dépenses ont vu leurs montants sensiblement évoluer à la baisse ou à la hausse entre les exercices 2024 et 2025 :

- ❖ **-1.4 M €** pour les dépenses liées à l'énergie. Cela est dû à la baisse du cout de l'énergie, et à la passation d'avoirs importants au niveau du chauffage pour régularisation des charges des périodes de chaufes 2023/2024 (235 K€) et intéressements des saisons 2023/2024 (19K€) et 2024/2025 (51 K€) lié à nos consommations par rapport à des valeurs cibles déterminé dans le marché.
- ❖ **+ 156 K€** pour les dépenses liées à l'alimentation en 2024, dû à des paiements de factures anciennes portant sur des prestations de 2021 à 2023 que la commune a dû rattraper.
- ❖ **+94 K€** pour les dépenses liées à la maintenance, entretien, réparation.

Accusé de réception en préfecture
078-217800150-20260703-09-DE
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception préfecture : 03/07/2026

B. CHARGES DE PERSONNEL – CHAPITRE 012

En euros	Compte Financier Unique 2024	Compte Financier Unique 2025	Evolution CFU à CFU
012 - Charges de personnel	10 687 155,05	10 119 159,42	-5.31%

Les charges de personnel, qui comprennent l'ensemble des rémunérations du personnel de la ville ainsi que les charges sociales associées, s'établissent à **10,1 M€** en 2025, soit une baisse de **568 K€** comparativement à 2024 (-**5,31 %**) sur l'ensemble du chapitre, malgré la hausse de 3 points de cotisation patronal à la CNRACL (Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales), voté dans la loi de finance 2025.

Les charges de personnel représentent **64.18 %** des dépenses réelles de fonctionnement 2025 de la Ville, contre **57.09 %** en 2024. Cette hausse en pourcentage s'explique par la très forte baisse du chapitre 011 sur l'exercice.

La Baisse de charges entre 2024 et 2025 est le résultat de la politique de maîtrise de la masse salariale et des orientations stratégiques définies par la Ville d'Andrésy, ayant ambition de garantir la qualité des services rendus à la population tout en veillant à la maîtrise des dépenses publiques et la valorisation des agents.

C. ATTENUATION DE PRODUITS – CHAPITRE 014

En euros	Compte Financier Unique 2024	Compte Financier Unique 2025	Evolution CA à CFU
014 - Atténuation de produits	1 754 062,92	942 940,37	-46,24%

Les autres charges de gestion courante s'établissent à **943 K€** en 2025 et enregistrent donc une forte baisse de **811 K€** soit **46,24 %**, comparativement à 2024. Elles représentent **5.98 %** des dépenses réelles de fonctionnement de la ville.

Les dépenses sur ce chapitre sont :

- ❖ L'attribution de compensation à la CUGPSEO pour 754 809.92 €
- ❖ Le prélèvement pénalité SRU pour 120 262.45 €
- ❖ Le prélèvement FPIC pour 67 868 €

L'écart significatif entre 2024 et 2025 portes sur le paiement, en 2024, des attributions de compensation de fonctionnement versée à GPS&O (année 2016 à 2020) acté dans le protocole transactionnel signé en 2021 pour un montant de **818 K€**.

Cette dépense en 2024 était une écriture exceptionnelle afin de solder un litige et qui n'a plus d'impact sur les exercices suivants.

D. AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES – CHAPITRE 65

En euros	Compte Financier Unique 2024	Compte Financier Unique 2025	Evolution CA à CFU
65 - Autres charges de gestion courantes	955 179,18	683 190,81	-28,48%

Les autres charges de gestion courante s'établissent à **683 K€** en 2025 et enregistrent donc une baisse de **272 K€** soit **28.48 %** comparativement à 2024. Elles représentent **4.33 %** des dépenses réelles de fonctionnement de la ville.

Accusé de réception en préfecture
078-217800150-20260703-09-DE
Date de réception préfecture : 03/07/2026

Ce chapitre enregistre notamment les subventions (CCAS et associations), la rémunération des élus, les régularisations de produits constatés ou encore les admissions en non valeurs et créances éteintes.

Les écarts significatifs entre 2024 et 2025 portent sur :

- ❖ **-163 K€** reversement de l'excédent de fonctionnement du SIARH. Cette dépense était exceptionnelle et propre à 2024 ;
- ❖ **-50 K€** de subvention versée au CCAS. En 2024 une subvention exceptionnelle avait été voté afin d'aider le CCAS à faire face à l'inflation ;
- ❖ **-33,5 K€** de régularisation de produits constatés. Des écritures de régularisation avaient du être exécuté en 2024, ce qui n'a pas été le cas en 2025 ;
- ❖ **-10 K€** de créances éteintes.

E. CHARGES FINANCIERES – CHAPITRE 66 ET CHARGES SPECIFIQUES – CHAPITRE 67

En euros	Compte Financier Unique 2024	Compte Financier Unique 2025	Evolution CA à CFU
66 - Charges financières	360 365,97	271 550,27	-24.65%
67 - Charges spécifiques	3 115,82	613,89	-80.30%

Le montant des charges financières s'établit, en 2025 à **271 K€** contre **360 K€** en 2024, soit une baisse de **88.8 K€**.

Elles représentent **1.72 %** des dépenses réelles de fonctionnement de la ville.

Cette dépense correspond aux remboursements des intérêts des emprunts de la ville. La collectivité n'ayant pas fait de nouvel emprunt, le montant baisse mécaniquement.

F. OPERATIONS ORDRE TRANSF. ENTRE SECTIONS– CHAPITRE 042

En euros	Compte Financier Unique 2024	Compte Financier Unique 2025	Evolution CA à CFU
042 - Opérations ordre transf. entre sections	1 226 517,05	4 101 820,42	334.43%

Ce sont ici des écritures d'ordres budgétaires, qui ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement.

Elles s'équilibrent entre la section de fonctionnement et la section d'investissement.

On y retrouve des éléments communs à tous les exercices comme les écritures d'amortissements, mais également des écritures particulières n'intervenant pas forcément chaque année comme les écritures de cessions (écriture de sortie du bien à sa VNC de l'inventaire et écritures de plus/moins-value).

Le montant 2025 comporte :

- ❖ Des cessions pour 2 872 798,70 €
- ❖ Des différences sur réalisation (positives) transférées en investissement (**plus-value**) pour 341 142,79 €
- ❖ Des amortissements sur acquisitions d'immobilisation pour 877 845,49 €
- ❖ Un complément de provision pour dépréciation pour 2 556,63 €
- ❖ Des amortissements sur charge de renégociation de la dette pour 7 476,81 €

Accusé de réception en préfecture
078-217800150-20260703-09-DE
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception préfecture : 03/07/2026

II. RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent à **23 784 437,62 €**.

- **23 715 952,95 €** en dépenses réelles de fonctionnement soit **99,71%** des dépenses totales de la section de fonctionnement.
- **68 484,67 €** en dépenses d'ordre de fonctionnement soit **0,29%** des dépenses totales de la section de fonctionnement.

Elles se répartissent ainsi (chiffres en €) :

Chapitre	Libellé	Compte Financier Unique 2024	Prévisions Budget 2025	Compte Financier Unique 2025	Taux de Réalisation	Evolution CFU 24 à CFU 25
013	Atténuations de charges	255 919,96	190 000,00	199 196,20	104,84%	-22,16%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 077 215,84	2 121 835,00	2 244 717,04	105,79%	8,06%
73	Impôts et taxes (sauf 731)	124 278,00	126 000,00	123 295,00	97,85%	-0,79%
731	Fiscalité locale	14 245 986,15	14 347 630,00	14 763 529,00	102,90%	3,63%
74	Dotations, subventions et participations	1 984 472,19	1 835 956,62	2 180 343,00	118,76%	9,87%
75	Autres produits de gestion courante	763 803,28	94 800,00	1 018 011,06	1 073,85%	33,28%
77	Produits spécifiques	210,00	11 174,00	3 186 861,65		
Total des opérations réelles		19 451 885,42 €	18 727 395,62	23 715 952,95	126,64%	21,92%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 031,56 €	26768,76	68 484,67	255,84%	325,63%
Total des opérations d'ordre		21 031,56 €	26768,76	68 484,67	255,84%	325,63%
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		19 472 916,98 €	18 754 164,38	23 784 437,62	126,82%	22,14%

A. ATTENUATIONS DE CHARGES – CHAPITRE 013

Libellé	Compte Financier Unique 2024	Compte Financier Unique 2025	Evolution CA à CFU
013 - Atténuations de charges	255 919,96	199 196,20	-22,16%

Ce chapitre comprend notamment les remboursements de rémunération et charges de personnel à la suite des arrêts maladie (ordinaire et maladie professionnelle, ainsi que le remboursement des décharges syndicales de certains de nos agents.

Accusé de réception en préfecture
078-217800150-20260703-09-DE
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception préfecture : 03/07/2026

B. PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES – CHAPITRE 70

Libellé	Compte Financier Unique 2024	Compte Financier Unique 2025	Evolution CA à CFU
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 077 215,84	2 244 717,04	8,06%

Les recettes issues des services municipaux soumis à tarification (dits « produits des services ») sont en hausse en 2025 et s'établissent à **2,24 M€**, contre **2.01 M€** en 2024 (+8.06 %). Dans ces produits des services, du domaine et autres ventes diverses, on va retrouver tous les produits issus des services municipaux : du sport au périscolaire en passant par l'évènementiel et la culture.

	CFU 2024	CFU 2025
Concessions cimetières	8 165,86 €	13 434,35 €
Stationnement et location voie publique	489,00 €	653,00 €
Redev. Occupation domaine public communal	26 063,72 €	119 014,24 €
Autres redevances et recettes diverses (Places marché)	67 484,55 €	72 955,78 €
Redevances service à caractère culturel	25 525,63 €	47 110,00 €
Redevances services à caractère social (ex : crèche/ EMAS)	212 219,38 €	232 223,27 €
Redev. Services périscolaires et enseignement (ex : restauration, ALSH, EMD)	1 662 352,44 €	1 722 918,97 €
Autres prestations de services (régie publicitaire, sanisettes)	34 045,00 €	19 402,77 €
Mise à disposition de personnel CCAS	31 634,41 €	16 39,66 €
Autres produits d'activités annexes	0,00 €	65,00 €
PRODUITS DU SERVICE ET DU DOMAINE	2 077 215,84 €	2 244 717,04 €

C. IMPOTS ET TAXES (SAUF 731) – CHAPITRE 73

Libellé	Compte Financier Unique 2024	Compte Financier Unique 2025	Evolution CA à CFU
73 - Impôts et taxes (sauf 731)	124 278,00	123 295,00	-0,79%

Ce chapitre correspond aux sommes versées par la communauté urbaine GPSEO et l'état.

Il s'agit de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) et du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR)

- ❖ Dotation de Solidarité Communautaire pour **32 126 €**
- ❖ FNGIR reste sable à **91 169 €**

D. FISCALITE LOCALE – CHAPITRE 731

Libellé	Compte Financier Unique 2024	Compte Financier Unique 2025	Evolution CA à CFU
731 - Fiscalité locale	14 245 986,15	14 763 529,00	3.63%

La fiscalité locale peut être directement instituée au bénéfice des collectivités ou leur être pour partie attribuée et rétrocédée. A ce titre, on distingue la fiscalité directe locale de la fiscalité indirecte locale. Dans les deux cas, lorsque l'État prend des mesures d'allègements fiscaux au profit des contribuables de fiscalité locale, il compense les pertes

Accusé de réception par la préfecture
078-217800150-20260703-09-DE
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception préfecture : 03/07/2026

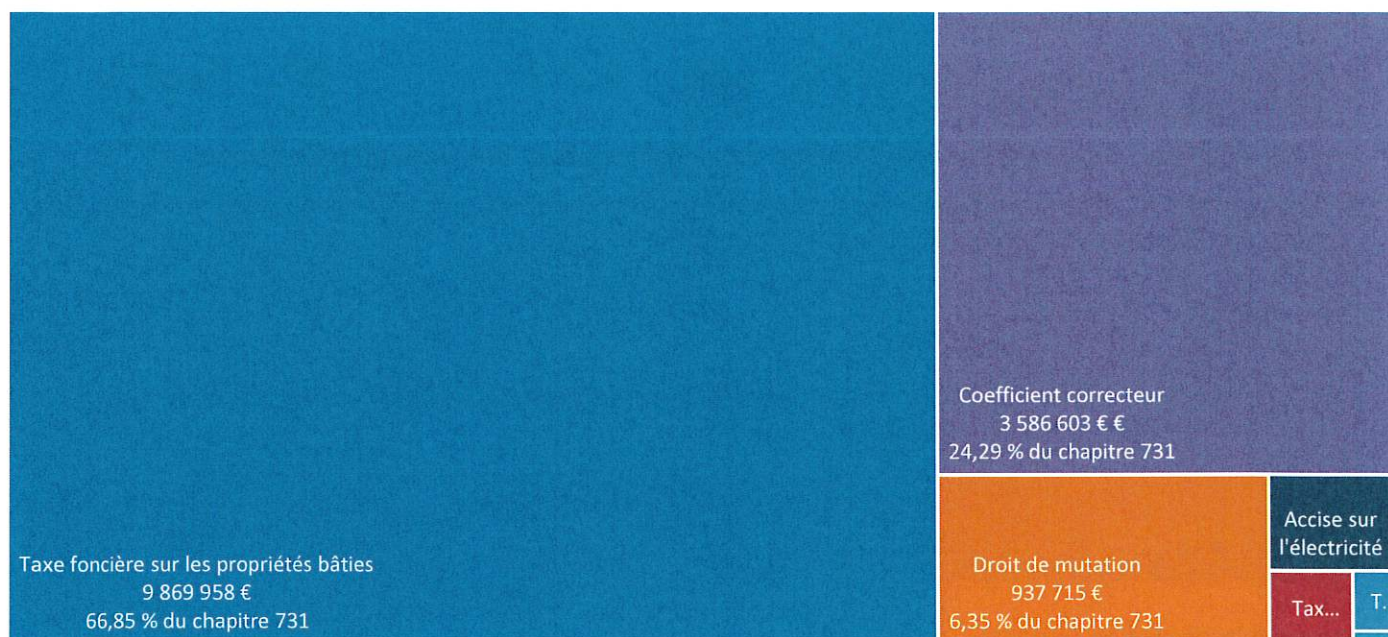
de recettes supportées par les communes.

Ce chapitre comprend les impôts directs locaux (part communale de taxe foncière bâtie et non bâtie), la part communale des droits de mutation, la taxe sur la publicité extérieure et la taxe sur la consommation finale d'électricité.

Le montant des recettes de fiscalité locale s'établit à **14,76 M€** contre **14.25 M€** en 2024 soit **+ 0.51 M€ (+ 3,63 %)**. Elles représentent **62.25 %** des recettes réelles de fonctionnement.

Répartition des recettes du chapitre 731 par type :

Libellé recettes	Montants
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	47 148 €
Taxe d'habitation sur résidences secondaires	102 224 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	9 869 958 €
Coefficient correcteur	3 586 603 €
Autres contributions directes	9 556 €
Droit de mutation (DMTO)	937 715 €
Accise sur l'électricité	209 797 €
Taxe locale sur la publicité extérieure	528 €
Total	14 763 529 €



Ces **518 K€** d'augmentation entre 2024 et 2025 sont principalement partager sur la fiscalité directe locale et les droits de mutations :

- **+ 182 603 €** au niveau de la fiscalité direct locale, soit une hausse de **1.36%**, malgré une revalorisation des bases locatives de **1.70%**.
- **+ 339 415 €** de droits de mutation. Les droits de mutations en 2025 sont revenus au niveau des encaissements de 2021 et 2022, après avoir vu une baisse significative sur les années 2023 et 2024 (moyenne à 640 K€)
- La taxe sur la consommation finale d'électricité est restée stable affichant **une faible baisse de 1 256,95 €**.

Accusé de réception en préfecture
078-217800150-20260703-09-DE
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception préfecture : 03/07/2026

E. DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS – CHAPITRE 74

Libellé	Compte Financier Unique 2024	Compte Financier Unique 2025	Evolution CA à CFU
74 - Dotations, subventions et participations	1 984 472,19	2 180 343,00	9,87%

Ce chapitre concerne essentiellement les dotations versées par l'Etat, les subventions venant de la Caisse d'Allocations Familiales ainsi que les compensations de taxe instaurées par l'Etat. Au global sur ce chapitre, on constate une hausse de **196 K€** soit **9.87 %**.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) de la Ville d'Andrésy est composée de la dotation forfaitaire pour **929 050 €** et de la dotation nationale de péréquation (DNP) pour **28 298 €**, soit une stabilisation par rapport à l'année 2024.

Les autres principales recettes sont :

- ❖ Les participations de la Caisse Nationale d'Allocation Familiale pour près de **928 K€** ;
- ❖ Le fond départemental de péréquation de la taxe professionnelle pour **141 466 €** ;
- ❖ Les allocations compensatrices d'exonération à la TFPB pour **51 602 €** ;
- ❖ Des subventions pour l'organisation de Sculpture en Ile 2025 pour **30 K€** (SEFO, Haropa Port et Département des Yvelines) ;
- ❖ Une subvention du département des Yveline concernant le projet des jardins collectifs pour **28,5 K€** ;
- ❖ Les participations aux frais de scolarités des autres collectivités pour les enfants de leurs territoires que nous accueillons dans nos établissements pour près de **15 K€**.

F. AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE – CHAPITRE 75 ET PRODUITS SPECIFIQUES – CHAPITRE 77

Libellé	Compte Financier Unique 2024	Compte Financier Unique 2025	Evolution CA à CFU
75 - Autres produits de gestion courante	763 803,28	1 018 011,06	33,28%
77 - Produits spécifiques	210,00 €	3 186 861,65	
TOTAL	764 013,28 €	4 204 872.71	550,36%

Les chapitres 75 et 77 comprennent les recettes liées aux loyers perçus pour les bâtiments de la ville en location (logements, salle municipales), les annulations de charges ainsi que les cessions d'immobilisations (recettes des différentes ventes aux enchères prévues en investissement mais comptabilisées en fonctionnement sur ce chapitre).

Au niveau du chapitre 75, nous retrouvons principalement :

- ❖ 930 K€ de régularisation de charges constatées (apurements de rattachement de N°1) ;
- ❖ 81 K€ de loyers ou de locations de salles et d'équipements sportifs.

Accusé de réception en préfecture
078-217800150-20260703-09-DE
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception en préfecture : 03/07/2026

Au niveau du chapitre 77, nous retrouvons :

- ❖ La cession des terrains à CITALLIOS dans le cadre du Projet Gare pour près de **3,17 M€ HT** ;
- ❖ **17 K€** de remboursements divers (dégrèvements sur logement vacants obtenues, remboursement d'avoir) ;
- ❖ **400 €** d'une vente aux enchères d'un véhicule Twingo.

Accusé de réception en préfecture
078-217800150-20260703-09-DE
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception préfecture : 03/07/2026

LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement (CAF) correspond à l'épargne dégagée par la collectivité sur sa section de fonctionnement.

Concrètement, il s'agit de la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement (hors éléments exceptionnels et opérations d'ordre).

Elle mesure donc les ressources internes disponibles pour financer les investissements, rembourser le capital de la dette, ou limiter le recours à l'emprunt.

On distingue généralement :

La CAF brute : excédent de fonctionnement avant remboursement de la dette,

La CAF nette : CAF brute diminuée du remboursement du capital de la dette.

C'est un indicateur clé de la santé financière : plus la CAF est élevée et stable, plus la collectivité dispose de marges de manœuvre pour investir sans dégrader son endettement.

Résultat de l'exercice :

Détermination de la CAF	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
Produits réels de Fonctionnement	15 051 372 €	17 355 729 €	17 441 903 €	19 403 769 €
Charges réelles de Fonctionnement	14 144 444 €	16 038 350 €	16 708 764 €	14 624 022 €
Capacité d'autofinancement brute	906 928 €	1 317 379 €	733 139 €	4 779 748 €
Remboursement de la dette	1 573 654 €	910 392 €	1 012 171 €	1 001 053 €
Epargne nette	- 666 726 €	406 987 €	- 279 032 €	3 778 695 €
Taux d'épargne brut	6,03%	7,59%	4,20%	24,63%

Capacité d'autofinancement brute et net augmente très fortement entre 2024 et 2025 en raison d'une forte baisse des dépenses et d'une hausse des recettes de fonctionnement.

L'année 2024 avait été marquée par des dépenses spécifique sur l'exercice et non structurelle pour des montants importants :

- ❖ **163 K€** reversement de l'excédent de fonctionnement du SIARH ;
- ❖ **819 K€** d'attributions de compensation de fonctionnement (années 2017 à 2020) versée à GPS&O acté dans par protocole transactionnel.

De plus nous avons pu observer une baisse significative de la masse salariale d'un exercice à l'autre de l'ordre de **568 K€**, et du cout de l'énergie pour près de **1,4 M€**.

Accusé de réception en préfecture
078-217800150-20260703-09-DE
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception préfecture : 03/07/2026

EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Remarque préalable : l'analyse de la section d'investissement ne se fait pas comme pour la section de fonctionnement en comparant le réalisé de l'année en cours à celui de l'année précédente, car si les dépenses et les recettes de fonctionnement sont récurrentes et donc comparables d'une année à l'autre, les dépenses et les recettes d'investissement sont liées au déroulement du Plan Pluriannuel d'Investissement et sont susceptibles de différer fortement chaque année.

I. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses totales de la section d'investissement s'élèvent à **8 621 743,42 €**

- **6 621 481,35 €** en dépenses réelles d'investissement, soit **76,80 %** des dépenses totales de la section d'investissement,

- **2 00 262,07 €** en dépenses d'ordre et patrimoniales soit **23,20%** des dépenses totales de la section d'investissement (amortissements)

Elles se répartissent par chapitre de la façon suivante (en Euros) :

Dépenses d'investissement (opérations comprises)

Chapitre	Libellé	Prévisions Budget 2025 (RAR n-1 compris)	Compte Financier Unique 2025	Taux de Réalisation	RAR
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	248 829,40	64 099,20	25,76%	108 527,40
204	Subventions d'équipement versées	539 744,00	318 473,28	59,00%	0
21	Immobilisations corporelles	4 172 035,76	1 204 454,58	28,87%	130 397,10
23	Immobilisations en cours	153 971,16	0	0%	75 558,54
	Total des opérations d'équipement	5 114 580,32	1 587 027,06	31,03%	314 483,04
10	Dotations, fonds divers et réserves	467 423,85	0	0%	467 423,85
16	Emprunts et dettes assimilées	2 737 000,00	2 725 052,71	99,56%	0
27	Autres immobilisations financières	2 309 402,00	2 309 401,58	100%	0
	Total des opérations financières	5 513 825,85	5 034 454,29	91,31%	467 423,85
	Total des opérations réelles	10 628 406,17	6 621 481,35	62,30%	781 906,89
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 768,76	68 484,67	255,84%	0
041	Opérations patrimoniales	1 931 777,40	1 931 777,40	100%	0
	Total des opérations d'ordres	1 958 546,16	2 000 262,07	102,13%	0
	Total des dépenses d'investissement de l'exercice	12 586 952,33	8 621 743,42	68,50%	781 906,89

Pour rappel, les restes à réaliser sont des dépenses engagées juridiquement pour lesquelles les travaux ne sont pas terminés au moment de la clôture des comptes soit au 31 décembre de l'année.

A la clôture de l'exercice 2025, le montant des dépenses réelles d'investissement réalisées dans l'année (= les dépenses réelles d'équipement) s'élève à **6 621 K€**, dont les principales dépenses sont :

Accusé de réception en préfecture
078-217800150-20260703-09-DE
Date de réception : 03/07/2026
Date de réception préfecture : 03/07/2026

Opération Projet Gare :

- ❖ **2 146 K€** pour l'acquisition des terrains à l'EPFIF concernant le projet Gare (Chapitre 21 et 16)
- ❖ **2 070 K€** concernant la constatation du paiement différé sur 2025 de la vente des terrains à Citallios (chapitre 27) =>
- ❖ **240 K€** concernant le traité de concession d'aménagement de la Gare avec Citallios (Chapitre 27)

Emprunts : **1 001 K€** de remboursement de nos emprunts en capital (Chapitre 16)

Travaux bâtiments et installations de la ville : **212,5 K€**, dont 95.5 K€ concernant la couverture du bac acier du marché couvert.

Matériel informatique et de téléphonie : **72,5 K€** dont 30,4 K € à destination des groupes scolaires (ordinateurs, écrans, VPI) et 30,1 K€ concernant la vidéosurveillance (caméras et alimentations).

Autres :

- ❖ **318 K€** d'attribution de compensation GPSEO
- ❖ **74 K€** de chauffage P3
- ❖ **64 K€** concernant des frais d'études (concernant le RGPD, l'Eglise ou le groupe scolaire Denouval)
- ❖ **31.6 K€** pour le changement éclairage GS Le Parc (LED)
- ❖ **42.6K€** d'éclairage complexe Diagana
- ❖ **31K€** concernant l'installation d'un accès PMR à l'hôtel de ville (ascenseur)
- ❖ **30.9K€** acquisition d'une table de laverie au GS Saint Exupéry

Accusé de réception en préfecture
078-217800150-20260703-09-DE
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception préfecture : 03/07/2026

II. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes totales de la section d'investissement s'élèvent à **7 095 740,78 €** :

- **1 062 142,96 €** en recettes réelles d'investissement soit **14,97 %** des recettes totales de la section d'investissement
- **6 033 597,82 €** en recettes d'ordre et patrimoniales soit **85,03 %** des recettes totales de la section d'investissement (amortissements réglementaires, ventes immobilières et intégration des frais d'études)

Elles se répartissent par chapitre de la façon suivante (chiffres en €uros) :

Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	Prévisions Budget 2025 (RAR n-1 compris)	Compte Financier Unique 2025	Taux de Réalisation	RAR
13	Subventions d'investissement	2 096 590,00	374 890,42	17,88%	1 260 562,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	2 026,65		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	194 391,89	174 391,89	90%	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 724 000,00	510 834,00	29,63%	1 216 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	5 648 368,00			
Total des recettes réelles		9 663 349,89	1 062 142,96	10,99%	2 476 562,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 570 371,30			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	933 298,63	4 101 820,42	439,50%	0,00
041	Opérations patrimoniales	1 931 777,40	1 931 777,40	100,00%	0,00
Total des recettes d'ordre		4 435 447,33	6 033 597,82	136%	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		14 098 797,22	7 095 740,78	50,33%	2 476 562,00

Conformément aux règles de la nomenclature comptable M57, les produits de cession d'immobilisations font l'objet d'une inscription budgétaire au chapitre 024 en section d'investissement.

Toutefois, leur exécution ne se traduit pas par une émission de titres sur ce chapitre.

Les cessions sont en effet constatées au compte 775 en section de fonctionnement, puis donnent lieu à des opérations d'ordre budgétaires assurant leur neutralisation et leur traduction en investissement.

Ainsi, l'absence de réalisation au chapitre 024 ne traduit pas une absence de cession, mais résulte uniquement des modalités comptables de traitement de ces opérations.

Accusé de réception en préfecture
078-217800150-20260703-09-DE
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception préfecture : 03/07/2026

A. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – CHAPITRE 13

Libellé	Compte Financier Unique 2025	RAR
Subventions d'investissement	374 890,42	1 260 562,00

Les subventions encaissées en 2025 pour un montant de **374,9 K€** sont :

- **181 K€** de la Région IDF concernant le centre Louise Weiss
- **150 K€** du département des Yvelines concernant le centre Louise Weiss
- **43,8 K€** de la préfecture concernant le produit des amendes de police

Les restes à réaliser sont une subvention du département des Yvelines relatif au projet de réhabilitation et d'extension du groupe scolaire Dénouval dont les travaux débiteront en 2026.

B. EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES – CHAPITRE 16

Libellé	Compte Financier Unique 2025	RAR
Emprunt et dettes assimilées	2 026,65	0

La ville n'a pas levé d'emprunt en 2025.

Le montant de **2 026,65 €** correspond à une caution d'entrée dans un logement municipal et à 16 cautions concernant les jardins familiaux.

C. DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES – CHAPITRE 10

Libellé	Compte Financier Unique 2025	RAR
Dotations, fonds divers et réserves	174 391,89	0

Le montant de **174,4 K€** correspond à la dotation du fond de compensation pour la TVA (FCTVA). Le FCTVA correspond au remboursement forfaitaire de la TVA acquittée sur certaines dépenses d'investissement éligibles réalisées l'année N-1. Depuis 2016, il est calculé sur la base d'un taux unique national de 16,404 % appliqué aux dépenses TTC éligibles.

D. AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES – CHAPITRE 27

Libellé	Compte Financier Unique 2025	RAR
Autres immobilisations financières	510 834,00	2 834,00

Accusé de réception en préfecture
078-217800150-20260703-09-DE
Date de réception : 03/07/2026
Date de réception Préfecture : 03/07/2026

La somme de **511 K€** correspond à 2 annuités du remboursement du prêt entre la ville et l'association football club d'Andrésy (**2 834 €** au total), ainsi qu'à la vente de terrains à CITALIOS dans le cadre du projet Gare (**508 000 €**).

Les restes à réaliser correspondes au solde du paiement de Citallios de l'échéance de 2025

E. RECETTES D'ORDRE – CHAPITRE 040 ET 041

Libellé	Compte Financier Unique 2025	RAR
Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 101 820,42	0
Opérations patrimoniales	1 931 777,40	0

Il s'agit d'écritures budgétaires qui s'équilibrent en dépenses et en recettes.

Celles-ci sont constitués des écritures d'amortissements, des constatations des sorties de l'actif et les plus-values des cessions de la ville (terrains / véhicule) ainsi que des intégrations des frais d'études.

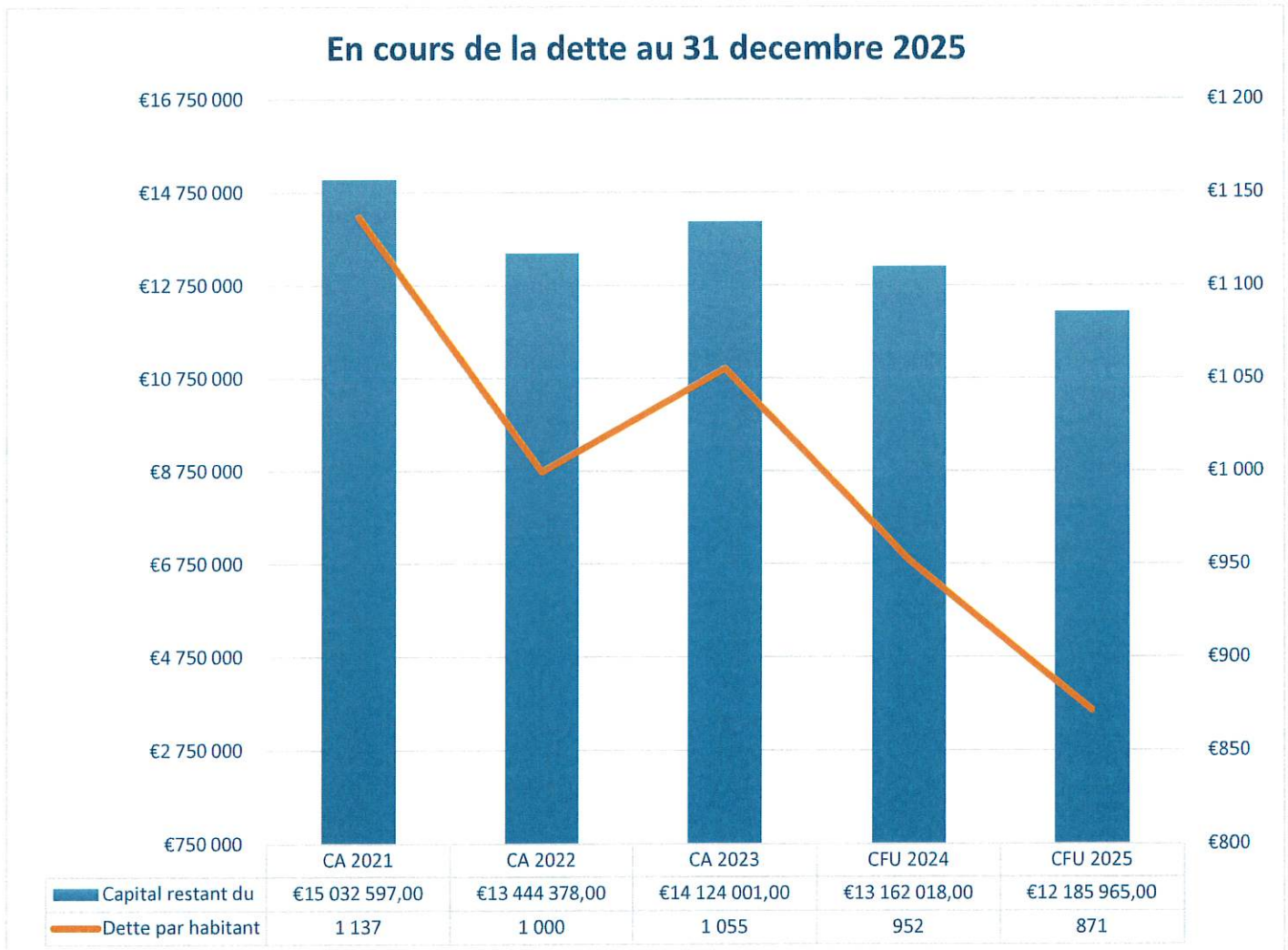
Accusé de réception en préfecture
078-217800150-20260703-09-DE
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception préfecture : 03/07/2026

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS ET ENDETTEMENT

Le financement des investissements est assuré par la capacité d'autofinancement, le FCTVA, les subventions d'investissement reçues et, lorsque cela est nécessaire, par un emprunt.

La commune poursuit sa stratégie de maîtrise de son endettement afin de préserver sa capacité à faire face aux grands projets d'investissement du mandat.

En-cours de la dette au 31 décembre 2025



Accusé de réception en préfecture
078-217800150-20260703-09-DE
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception préfecture : 03/07/2026

RATIOS

Ratios de niveau	CFU 2025	Moyenne nationale 2024 (Communes métropolitaine de 10 à 20K hab)
1 - Dépenses réelles de fonctionnement / Population	1 127,52	1 239
2 Recettes Réelles de Fonctionnement / Population	1 696,06	1 450
3 Dépenses d'équipement brut / Population	113,50	388
4 Encours de la dette / Population	871,48	822
5 Dotation Globale de Fonctionnement / Population	68,47	176
Ratios de structure et d'analyse financière		
6 - Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	64,18 %	59,2%
7 - Marge d'autofinancement courant (DRF + remboursement dette en capital / RRF)	77,97 %	91,4 %
8 - Taux d'épargne brute (Epargne brute / Recettes Réelles de Fonctionnement)	24.63 %	12.9%
9 - Taux d'épargne nette (Epargne brute-remboursement dette en capital)/Recettes Réelles de Fonctionnement	19.47 %	9.5 % (toutes communes)
10 - Ratio d'endettement (Encours de la dette / Recettes Réelles de Fonctionnement)	51,38 %	56.7 %
11 - Capacité de désendettement (En-cours dette/épargne Brute) (en année)	2,55	4,7

Accusé de réception en préfecture
078-217800150-20260703-09-DE
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception préfecture : 03/07/2026

GLOSSAIRE

► Capacité de désendettement

Temps nécessaire pour rembourser intégralement la dette si l'ensemble de l'épargne brute devait y être affectée.

► Compte financier unique (CFU)

Ce document constitue l'arrêté des comptes de l'exercice et remplace les deux documents soumis jusqu'à présent au vote du conseil municipal :

- le compte administratif produit par la Ville
- le compte de gestion produit par le Comptable public.

Il est le bilan financier de l'exercice budgétaire et exprime les résultats de l'exécution des budgets de la Ville. Il retrace par nature, en dépense et en recette, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections. Ces données d'exécution budgétaire sont enrichies d'informations patrimoniales qui les complètent pour permettre une vision large de la situation financière de la Ville.

► Dotation globale de fonctionnement (DGF)

La dotation globale de fonctionnement (DGF) constitue la principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales. Pour chaque catégorie de collectivité, on peut la diviser en deux parts : la part forfaitaire qui correspond à un tronc commun perçu par toutes les collectivités bénéficiaires et la part péréquation dont les composantes sont reversées aux collectivités les plus défavorisées.

► Dotation nationale de péréquation (DNP)

La DNP constitue l'une des trois dotations de péréquation communale. Elle a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes.

► Dotation de solidarité communautaire (DSC)

La dotation de solidarité communautaire est un versement au profit des communes membres qui est effectué par les groupements soumis aux régimes de la taxe professionnelle unique ou de la taxe professionnelle de zone. Elle répond à un besoin de péréquation au sein des intercommunalités afin, essentiellement, de lutter contre la fracture territoriale. Le dispositif repose ainsi, par principe, sur la solidarité. Cette dotation est instituée de manière obligatoire par le conseil communautaire. Il doit alors adopter une délibération à la majorité des deux tiers de ses membres.

► Dotation de solidarité urbaine (DSU)

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) constitue l'une des trois dotations de péréquation réservée par l'État aux communes en difficultés. Elle bénéficie aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées.

► Droits de mutation à titre onéreux (DMTO)

Les droits de mutation perçus par la commune, qui comprennent les droits d'enregistrement et la taxe de publicité foncière, sont dus à l'occasion d'une « mutation », c'est-à-dire lorsqu'un bien change de propriétaire.

► Épargne de gestion

Différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement avant paiement des intérêts de la dette. Ce solde intermédiaire de gestion permet de mesurer le « train de vie de la collectivité » avant sa politique d'endettement.

► Épargne brute

Différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement après paiement des intérêts de la dette (soit : épargne de gestion moins intérêts de la dette). Ce solde intermédiaire de gestion définit la capacité de financement brute d'une collectivité.

► Épargne nette

Épargne brute, diminuée des remboursements de la dette. Ce solde intermédiaire de gestion définit la capacité d'autofinancement nette de la collectivité, soit après le remboursement de sa dette.

► Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)

Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est un prélèvement sur les recettes de l'État. Ce dernier est une dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements, et destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA que ces derniers supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale.

► Résultat

Le résultat de l'exercice correspond à la différence entre les titres et les mandats d'une section budgétaire. Il s'agit d'un excédent si la différence est positive, d'un déficit sinon. Le résultat cumulé s'obtient en ajoutant au résultat de l'exercice le résultat antérieur non réalisé. La somme algébrique des restes à réaliser. La somme algébrique des résultats cumulés des deux sections hors restes à réaliser correspond au fonds de roulement

Accusé de réception en préfecture
078-217800150-20260703-09-DE
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception préfecture : 03/07/2026

Accusé de réception en préfecture
078-217800150-20260703-09-DE
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception préfecture : 03/07/2026

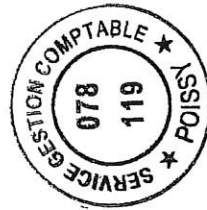
ENGAGEMENTS REPORTES

Budget : BUDGET PRINCIPAL Exercice : 2025 Section : INVESTISSEMENT

ENGAGEMENT	FONCT.	NATURE	OPERATION	TIERS	SOLDE ENG.	ENGAGE	DÉGÂGE	GESTION.	SERV.	ANTENNE
F122-00030P	213	1323	261	DEPARTEMENT DES YVELINES	1260.562.00 TTC	1260562.00 TTC	TTC		2010	DENOUV
SUBVENTION PRIOR YVELINES GPE SCOLAIRE DENOVAL										
COMM. SERV FAIT										
F125-00057P	01	2784		SGP JULIEN SAINT AMAND ALTHEMIS	1216.000.00 TTC	1216000.00 TTC	TTC		1300	
PAIEMENT TERRAINS CITALLIOS ECHEANCE FIN 2025										
COMM. SERV FAIT										
TOTAL					2.476.562.00 TTC	2.476.562.00 TTC	TTC			

Le montant des restes à réaliser en recette d'investissement est arrêté à la somme de deux millions quatre cent soixante seize mille cinq cent soixante deux euros

POISSY, le 27/07/2026
 Responsable du SGC de POISSY
 [Signature]



Le Maire d'Andrievy
 [Signature]
 LIOMEL WASTZ

Accusé de réception en préfecture
 078-217800150-20260703-09-DE
 Date de télétransmission : 03/07/2026
 Date de réception préfecture : 03/07/2026

Accusé de réception en préfecture
078-217800150-20260703-09-DE
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception préfecture : 03/07/2026

ENGAGEMENTS REPORTES

Budget : BUDGET PRINCIPAL Exercice : 2025 Section : INVESTISSEMENT

ENGAGEMENT	FONCT.	NATURE	OPERATION	TIERS	SOLDE ENG.	ENGAGE	DEGAGE	GESTION.	SERV	ANTENNE
F124-00032P	01	1068		CU GPS&O	467 423.85 TTC	467 423.85 TTC	TTC		1300	
REVERSEMENT EXCEDENT INVESTISSEMENT SIARH										
COMM. SERV FAIT										
BA25005201P	213	2031	251	RISK CONTROL	21 600.00 TTC	21 600.00 TTC	TTC		2000	DENOUV
EXT DENOVAL - Mission de coordination SPS/CSPS										
COMM. SERV FAIT										
BA25005301P	213	2031	251	RISK CONTROL	21 408.00 TTC	21 408.00 TTC	TTC		2000	DENOUV
EXT DENOVAL - Contrôles techniques divers										
COMM. SERV FAIT										
BA25005101P	213	2031	251	SAMUEL ROMAIN AMELLA	19 200.00 TTC	19 200.00 TTC	TTC		2000	DENOUV
2024M07 - MOE RENOVATION/EXTENSION GS DENOVAL										
COMM. SERV FAIT										
TE25044201P	213	2031	251	SOLPROJET	4 920.00 TTC	4 920.00 TTC	TTC		2000	DENOUV
GS DENOVAL - Missions G2AVP-G2PRO-G4										
COMM. SERV FAIT										
BA23006501P	213	2031		CRON MICHEL	1 200.00 TTC	1 200.00 TTC	TTC		2000	
CT23/25-AMND-RESTAURATION EGLISE ST GERMAIN										

Accusé de réception en préfecture
073-21780550-20260703-99-DE
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception en préfecture : 03/07/2026

ENGAGEMENTS REPORTES

COMM. SERV FAIT									
BA24010001P	325	21318	280	ALB-BAT GROUPE	3 540.00 TTC	3 540.00 TTC	TTC	2000	
BRICOTHEQUE-REFECTION ETANCHEITE									
COMM. SERV FAIT									
TE25025801P	020	2158	290	IDEX ENERGIES	448.98 TTC	448.98 TTC	TTC	2000	HDV
PA18008-HDV-CHAUFFAGE P3-2025									
COMM. SERV FAIT									
TE25026201P	020	2158	290	IDEX ENERGIES	36.82 TTC	36.82 TTC	TTC	2000	CTM
PA18008-CTM-CHAUFFAGE P3-2025									
COMM. SERV FAIT									
TE25025001P	211	2158	280	IDEX ENERGIES	603.52 TTC	603.52 TTC	TTC	2000	MAROT
PA18008-MATERielle MAROTTES-CHAUFFAGE P3-2025									
COMM. SERV FAIT									
TE25025101P	211	2158	290	IDEX ENERGIES	859.93 TTC	859.93 TTC	TTC	2000	PARC
PA18008-MATERielle LE PARC-CHAUFFAGE P3-2025									
COMM. SERV FAIT									
TE25025201P	211	2158	290	IDEX ENERGIES	1 795.66 TTC	1 795.66 TTC	TTC	2000	FOISE
PA18008-MATERielle FIN DYOISE-CHAUFFAGE P3-2025									

accusé réception en
 8/217/2026 0150 202607-09-DE
 Date de transmission : 03/07/2026
 Date de réception : 03/07/2026

ENGAGEMENTS REPORTES

COMM. SERV FAIT									
TE25025301P	212	2158	290	IDEX ENERGIES	1 524.27 TTC	1 524.27 TTC	TTC	2000	PARC
PA18008-ELEMENTAIRE LE RARC-CHAUFFAGE P3-2025									
COMM. SERV FAIT									
TE25024701P	213	2158	290	IDEX ENERGIES	623.05 TTC	623.05 TTC	TTC	2000	EXUP
PA18008-GS ST EXUPERY-CHAUFFAGE P3-2025									
COMM. SERV FAIT									
TE25024801P	213	2158	290	IDEX ENERGIES	812.47 TTC	812.47 TTC	TTC	2000	DENOUV
PA18008-GS DENOUVAL-CHAUFFAGE P3-2025									
COMM. SERV FAIT									
TE25024901P	213	2158	290	IDEX ENERGIES	633.19 TTC	633.19 TTC	TTC	2000	CHARV
PA18008-GS CHARVAUX-CHAUFFAGE P3-2025									
COMM. SERV FAIT									
TE25025901P	311	2158	290	IDEX ENERGIES	94.11 TTC	94.11 TTC	TTC	2000	CHALD
PA18008-CRIST DENOUVAL-CHAUFFAGE P3-2025									
COMM. SERV FAIT									
TE25026101P	312	2158	290	IDEX ENERGIES	501.74 TTC	501.74 TTC	TTC	2000	
PA18008-ECHUIS-CHAUFFAGE P3-2025									

Accusé de réception en préfecture
 8-217870150-20260709-DE
 Date de télétransmission : 03/07/2026
 Date de réception en préfecture : 03/07/2026

ENGAGEMENTS REPORTEES

COMM. SERV FAIT									
TE25026001P	313	2158	290	INDEX ENERGIES	892.77 TTC	892.77 TTC	TTC	2000	
PA18008-ESPACE ST EXUPERY-CHAUFFAGE P3-2025									
COMM. SERV FAIT									
TE25025401P	321	2158	290	INDEX ENERGIES	2 048.70 TTC	2 048.70 TTC	TTC	2000	DIAGA
PA18008-COMPLEXE DIAGANA-CHAUFFAGE P3-2025									
COMM. SERV FAIT									
TE25025501P	321	2158	290	INDEX ENERGIES	2 971.70 TTC	2 971.70 TTC	TTC	2000	COSEC
PA18008-COSEC J.PERRIN-CHAUFFAGE P3-2025									
COMM. SERV FAIT									
TE25025601P	321	2158	290	INDEX ENERGIES	2 076.67 TTC	2 076.67 TTC	TTC	2000	WEISS
PA18008-CENTRE L.WEISS-CHAUFFAGE P3-2025									
COMM. SERV FAIT									
TE25025701P	321	2158	290	INDEX ENERGIES	51.14 TTC	51.14 TTC	TTC	2000	EXUP
PA18008-GYONASE ST EXUPERY-CHAUFFAGE P3-2025									
COMM. SERV FAIT									
TE25026501P	321	2158	290	INDEX ENERGIES	36.82 TTC	36.82 TTC	TTC	2000	RAM
PA18008-RAM PETITIS PRINCES-CHAUFFAGE P3-2025									

Accusé de réception en préfecture
 78-2170700150-20260728-09-DE
 Date de télétransmission : 03/07/2026
 Date de réception en préfecture : 03/07/2026

ENGAGEMENTS REPORTES

COMM. SERV FAIT										
TE25026601P	4221	2168	290	IDEX ENERGIES	51.14 TTC	51.14 TTC	TTC	2000	OURS	
PA18008-CRECHE LES OURSONS-CHAUFFAGE P3-2025										
COMM. SERV FAIT										
TE25026301P	4238	2158	290	IDEX ENERGIES	36.82 TTC	36.82 TTC	TTC	2000		
PA18008-LOCAL ASSOCIATIF LEPIC-CHAUFFAGE P3-2025										
COMM. SERV FAIT										
TE25026401P	551	2158	290	IDEX ENERGIES	94.63 TTC	94.63 TTC	TTC	2000		
PA18008-LOGEMENTS COMMUNAUX-CHAUFFAGE P3-2025										
COMM. SERV FAIT										
TE25047801P	020	21828		SERVICES ET EQUIPEMENTS URBACAR	40 560.80 TTC	40 560.80 TTC	TTC	2000	VH.	
Achat véhicules amplitroll ELEC pour Espaces verts										
COMM. SERV FAIT										
PM25002901P	11	21838		VPSTEIX	20 847.60 TTC	20 847.60 TTC	TTC	3150		
Changement de serveur et de VMS via solution Eboo. Vision comme détaillé ci-dessous :										
COMM. SERV FAIT										
RC25011301P	021	2188		MIR NET	3 186.00 TTC	3 186.00 TTC	TTC	5100		
Investissement matériel pour les restaurants sc olaires suivant devis 45125778 du 25/11/2025										

ENGAGEMENTS REPORTES

COMM. SERV FAIT									
RC25011501P	281	2188	SD-HR	2 432.26 TTC	2 432.26 TTC	TTC	5100		
INVESTISSEMENT Chambre froide positive HOSHIAKI K70 C. suivant devis DE63611 du 02/10/2025									
COMM. SERV FAIT									
TE19-00527P	020	2313	MBTP	3 181.80 TTC	3 181.80 TTC	TTC	2000	BA1D	
AVENANT 1 - LOT 1-GROS OEUVRE-VRD MISE EN ACCESS ADAP.2017-2019									
COMM. SERV FAIT									
CS20001101P	020	2313	YVELINES NUMERIQUES	6 663.18 TTC	6 663.18 TTC	TTC	2000	HDV	
ASSISTANCE GÉNÉRALE MOE-TRAVAUX DE SÉCURISATION DES ENTRÉES DES ÉCOLES									
COMM. SERV FAIT									
TE19-00370P	213	2313	250	26 135.64 TTC	26 135.64 TTC	TTC	2000	PARC	
PEINTURE GS LE PARC									
COMM. SERV FAIT									
TE19-00422P	213	2313	250	36 229.92 TTC	36 229.92 TTC	TTC	2000	PARC	
MS5 - PEINTURE GS LE PARC									
COMM. SERV FAIT									
GP20-00025P	2313	251	SSI CONSULTING	3 348.00 TTC	3 348.00 TTC	TTC	2000	DENOUV	
MISSION COORDINATION SYS SECURITE INCENDIE - GS DENOUVAL									

Accusé réception en préfecture
78-217-00150-2026-03-09-DE
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception en préfecture : 03/07/2026

ENGAGEMENTS REPORTEES

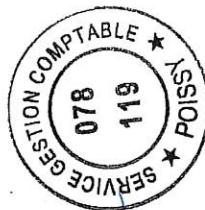
COMM. SERV FAIT					
TOTAL		781 906.89 TTC	781 906.89 TTC	TTC	

Le montant des restes à réaliser en dépense d'investissement est arrêté à la somme de sept cent quatre vingt un mille neuf cent six euros et quatre vingt neuf centimes.

POISSY, le 27/01/2026

Le Responsable du SIC de POISSY

[Signature]
 L'Agence Territoriale
 des Finances Publiques
 François TRUQUER



Le Maire d'Andresy



[Signature]
 Lionel WASTZ

Accusé de réception en préfecture
 078-217800150-20260703-09-DE
 Date de télétransmission : 03/07/2026
 Date de réception préfecture : 03/07/2026